



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

N° 00021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Subvention accordée à l'EHPAD Alice Prin dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025).

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu l'appel à projets de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement auquel l'EHPAD Alice Prin a répondu et auquel l'EHPAD Alice Prin a été retenu avec son le projet de lutte contre la dénutrition des résidents ;

Vu la délibération du Conseil de Paris portant sur les subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 ;

Vu le mémoire portant sur l'approbation de la subvention accordée à l'EHPAD Alice Prin dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 ;

Délibère

Article 1 :

Le Conseil d'Administration accepte la subvention de 18 167,09 € versée par la DEVE au titre de la réalisation du projet de lutte contre la dénutrition des résidents sur l'EHPAD Alice Prin.

Article 2 :

Les recettes issues du versement de la subvention seront imputées au compte 74888 autres subventions et participations du budget annexe 03 des l'EHPAD pour l'EHPAD Alice Prin

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE